



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Question écrite n° 10933

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur la situation de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (TLP). Cette infrastructure, gérée par la Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, connaît les plus grandes difficultés pour asseoir sa position en terme de dessertes nationales et européennes. La proximité de l'aéroport de Pau-Pyrénées n'y est pas étrangère. A ce sujet, l'aéroport béarnais ne souhaiterait pas jouer la carte du partage et de la complémentarité avec son homologue bigourdan. De plus, l'agglomération toulousaine repousserait toujours et encore l'idée de voir le « TLP » devenir son second aéroport, alors qu'il est situé à proximité immédiate de la ligne SNCF reliant Lourdes à Toulouse, atout non négligeable outre la qualité de ses installations entièrement rénovées il y a peu. Cette situation handicape gravement le bassin de Tarbes-Lourdes, tant sur le plan des transports que sur le plan économique, et la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées n'a jamais été en capacité de lui trouver une solution satisfaisante et durable. Compte tenu de cette situation, elle lui demande si le Gouvernement entend enfin se saisir de ce dossier et lui trouver rapidement une solution durable et satisfaisante.

### Texte de la réponse

L'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, dont la gestion est concédée par l'Etat à la chambre de commerce et d'industrie s'est développé jusqu'ici de façon indépendante. Il s'est trouvé momentanément confronté à des difficultés conjoncturelles liées à l'arrêt de la desserte aérienne entre Paris et Tarbes depuis la cessation d'activité d'Air Lib. Le Gouvernement a été très attentif à ce que les villes situées dans les régions dont la desserte était affectée par l'arrêt des vols d'Air Lib continuent à être desservies dans des conditions adéquates. S'agissant de la liaison Paris-Tarbes, la compagnie Aéris s'est vu attribuer par le coordonnateur des aéroports parisiens, le 31 mars dernier, des créneaux horaires qui lui permettent d'offrir deux fréquences quotidiennes entre les aéroports de Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de Paris-Orly. La question des complémentarités entre l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, celui de Pau-Pyrénées et celui de Toulouse-Blagnac a fait l'objet d'études spécifiques à l'initiative de l'Etat. Ces études soulignent que les aéroports de Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de Pau-Pyrénées se partagent un même bassin de clientèle sur lequel les aéroports de Bordeaux et de Toulouse exercent une forte attractivité. J'ai demandé au directeur général de l'aviation civile de communiquer ces études à tous les partenaires concernés et d'organiser avec ceux-ci une réunion pour rechercher les moyens de développer l'activité des aéroports de la manière la plus harmonieuse possible.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10933

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé** : transports et mer  
**Ministère attributaire** : transports et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 janvier 2003, page 489

**Réponse publiée le** : 19 mai 2003, page 3963